

DGT

Direction Générale
du Travail

Bilan du plan national d'action
sur les contrôles de travail illégal
effectués en 2011
dans les secteurs prioritaires

Octobre 2012



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

SOMMAIRE

- 4** Synthèse
- 6** Analyse des contrôles
- 16** Constats d'infraction
- 21** Analyse par secteur d'activité
- 29** Suites globales des contrôles

Préambule

Lors de sa réunion le 26 novembre 2009, la commission nationale de lutte contre le travail illégal a retenu dans la constitution du Plan national de lutte contre le travail illégal 2010-2011, quatre axes majeurs d'actions pour les services de l'Etat et les organismes de recouvrement des cotisations sociales :

- lutter contre le travail non déclaré et poursuivre la simplification et la dématérialisation des formalités déclaratives ;
- lutter contre l'emploi d'étrangers sans titre et rendre plus efficiente l'application des sanctions pénales et administratives ;
- poursuivre la lutte contre les fraudes transnationales, faciliter les démarches administratives des prestataires étrangers et renforcer la coopération et les bonnes pratiques d'entraide administrative entre les Etats membres de l'Union européenne ;
- renforcer le contrôle du recours aux statuts spécifiques (stagiaires, intermittents, bénévoles,...), notamment dans le secteur des spectacles et des activités culturelles.

Cinq secteurs professionnels sont également ciblés (Agriculture, BTP, HCR, Services aux entreprises - dont le gardiennage et le nettoyage - et les Spectacles vivant et enregistré). Trois objectifs chiffrés ont été définis au niveau national pour la première année du plan (+ 5% du nombre de procès-verbaux ; + 10% du montant des redressements MSA/URSSAF) ; 25% des procédures initiées suite à des contrôles conjoints).

Ces actions s'inscrivent dans les objectifs fixés par l'instruction ministérielle du 16 décembre 2009 adressée aux Préfets relative à la mise en œuvre du Plan national de lutte contre le travail illégal 2010-2011 dont la DGT a effectué le suivi.

Lors de sa réunion annuelle du 30 mars 2010, la Commission, tout en conservant les axes majeurs déterminés et les secteurs prioritaires retenus pour le plan bi-annuel, a reprecisé les objectifs chiffrés pour 2011 :

- élever à 190 millions d'euros les redressements de cotisation effectués par les Urssaf et les CMSA ;
- dresser 10 000 procès verbaux sur les infractions de travail illégal ;
- maintenir la part des procès verbaux issus de contrôles communs effectués par au moins deux corps de contrôle à 25%.

Une instruction déclinant ces différents objectifs au niveau régional a été adressée aux Préfets le 2 mai 2011.

Le *Bilan des contrôles du plan national de lutte contre le travail illégal* retrace les activités de contrôles des différentes administrations impliquées dans la lutte contre le travail illégal (hors Police et Gendarmerie). Il est dressé à partir d'une grille d'analyse envoyée à chaque service départemental qui doit alors consolider les indicateurs d'activité pour le département dont il a la charge (cf. *annexe pour méthodologie détaillée*).

Synthèse PNA 2011

En 2011, près de 67 000 établissements ont été contrôlés dans les secteurs prioritaires :

- ce nombre, en baisse de 5% par rapport aux 70 000 établissements contrôlés en 2010 résulte notamment du fait d'une moindre qualité de l'information statistique. En valeur estimée, c'est à dire corrigée de l'impact statistique, le nombre d'établissement voisinerait 72 000 soit +2% de croissance ;
- dans la continuité des années antérieures, le BTP concentre 41% des contrôles, suivi par les HCR (24%) et l'agriculture (19%) ;
- près de 15 000 contrôles d'entreprises ont été effectués lors d'une opération conjointe à plusieurs administrations, soit plus d'un contrôle sur cinq. Près d'un tiers se concentre dans le BTP. Au delà des indicateurs chiffrés, les acteurs de la lutte contre le travail illégal soulignent la capitalisation engendrée par ces coopérations, tant en terme de mode opératoire avant et pendant les contrôles qu'en terme d'échanges de bonne pratique et de mise en œuvre d'opérations de sensibilisation et de prévention des acteurs économiques sur les risques liés au travail illégal ;
- si l'enquête informe de plus de 1 100 entreprises étrangères contrôlées cette année, le recoupement de diverses sources statistiques permet d'estimer à environ 1 500 entreprises étrangères contrôlées, volume inférieur de 6% à celui de 2010.

Avec près de 11 000 entreprises en infraction (16% rapporté au nombre d'entreprises contrôlées), le niveau des constats est légèrement supérieur à celui observé les années précédentes. Ce taux global moyen masque toutefois l'hétérogénéité des infractions et des organisations frauduleuses constatées :

- Si le travail dissimulé reste l'infraction dominante (74% des constats), les constats d'infraction liés au prêt illicite de main-d'œuvre et au marchandage croissent encore cette année (+1 point), ce qui peut résulter du constat de faux indépendants et d'emploi abusif du régime des auto-entrepreneurs lors de situations de prestations entre entreprises. De fait, l'infraction liée aux faux statuts baisse légèrement pour retrouver son niveau 2009 (-2 points) alors même que les retours qualitatifs des agents de contrôle dénoncent un usage multiplié de ces faux statuts. Enfin, l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre représente 9% des constats.

Dans une majorité des cas (79%), les infractions relevées lors des contrôles donnent lieu à des régularisations et/ou des observations. Le montant des redressements effectués dans les secteurs prioritaires s'élève à 115 millions d'euros alors qu'il était de 85 millions d'euros en 2010.

Ainsi, la hausse significative du nombre de contrôles conjoints et un montant de redressement élevé semblent démontrer la prise en compte par les agents de contrôle des orientations données par le plan national d'action 2010/2011 pour une lutte contre le travail illégal plus présente.

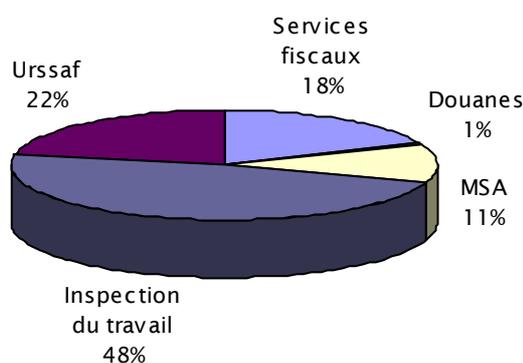
Taux de réponse

Les statistiques du bilan d'action en 2011 transcrivent l'activité des corps de contrôle habilités (hors Police et Gendarmerie), fournies avant avril 2012.

Trois principales remarques peuvent être énoncées :

- contrairement aux années précédentes où les taux de réponse à l'enquête par corps de contrôle étaient proches ou égaux à 100% témoignant ainsi de la grande implication des services de contrôle, en 2011, particulièrement pour l'inspection du travail¹, les taux de réponse sont en légère baisse et se situent autour de 92% pour l'ensemble des corps ;
- aussi, 2011 est marquée par une baisse générale de l'activité qui s'impute différemment selon chacune des administrations. La MSA, les services fiscaux et les Urssaf sont en hausse (respectivement 24% ; 3% et 1%). A l'inverse, les services de l'inspection du travail et les douanes baissent (-14% et -64%) ;
- un peu moins de la moitié de l'activité de contrôle recensée par l'enquête est enregistrée par l'inspection du travail (48%, 52% en 2010), avec près de 32 000 entreprises contrôlées (cf. annexe 1 - Méthodologie). Les Urssaf comptabilisent plus d'un cinquième du total (avec environ 14 800 entreprises contrôlées). Les services fiscaux effectuent 18% (12 100). La MSA contrôle plus d'une entreprise sur dix (7 600), et les douanes moins de 1% (500).

Graphie 1 : Poids des administrations (%)



Conformément aux années précédentes, il reste nécessaire d'interpréter le niveau quantitatif des contributions respectives des corps de contrôle en tenant compte des objectifs qui leur sont assignés, de leurs compétences juridiques, institutionnelles et de leurs moyens financiers et humains.

¹ En raison d'un mouvement national de non restitution des éléments chiffrés concernant les activités de l'inspection du travail, 15 départements n'ont pas transmis leurs données pour 2011 correspondant à un poids de 16% de l'activité de l'inspection en 2010 selon cette enquête.

Résultats globaux nationaux

L'analyse des contrôles

1. Baisse du nombre d'entreprises contrôlées en 2011

1.1. Près de 67 000 entreprises ont été contrôlées dans les secteurs prioritaires

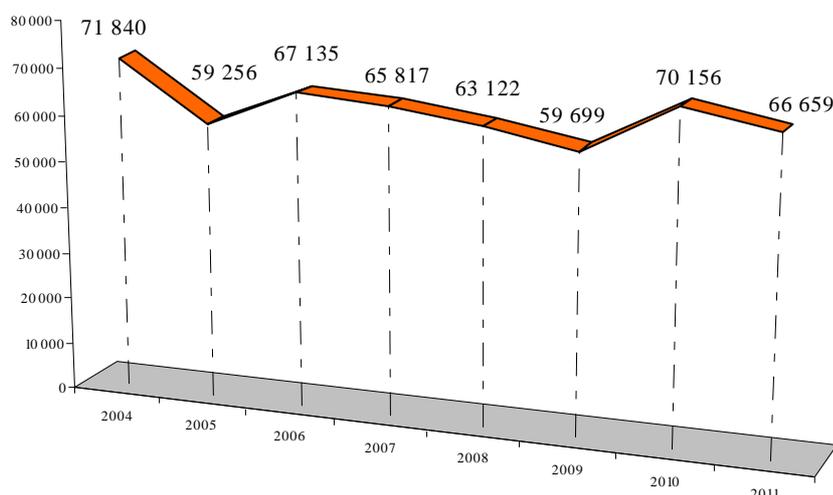
Les agents, tous corps de contrôle confondus hors force de Sûreté, ont effectué 66 659 contrôles d'entreprises dans les secteurs prioritaires en 2011, (-5% par rapport à 2010) après la forte hausse constatée en 2010 (+ 18% par rapport à 2009).

Ce sont donc près de 140 000 entreprises qui ont été contrôlées dans les secteurs prioritaires définis dans le plan d'action 2010/2011.

Si la croissance en 2010 résultait de deux facteurs principaux², en 2011, la baisse s'explique principalement du fait d'un mauvais recouvrement des données statistiques. En regard au poids des services de l'inspection dans la lutte contre le travail illégal, la déperdition d'information pour 15 départements impacte considérablement le constat.

De fait, à échantillon constant³, la mobilisation des services est identique à celle de l'année précédente (+0,1%). Ce taux appliqué aux départements non répondants, donnerait l'estimation près de 72 000 entreprises contrôlées en 2011.

Graphe 2 : Nombre d'entreprises contrôlées entre 2004 et 2011



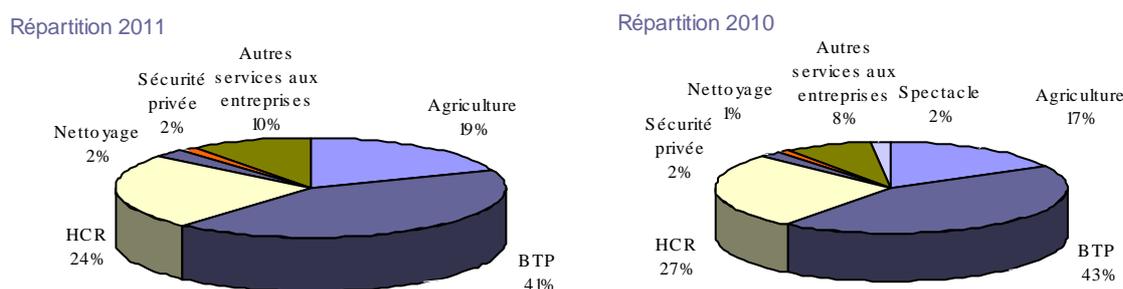
² 9% environ de la croissance s'expliquait par l'élargissement du périmètre et 10% par la hausse de l'activité des corps de contrôle. Cf. bilan 2010 - DGT/DNLF - mars 2011.

³ Les départements répondants en 2010 et 2011 sur cette enquête

1.2. Le secteur du BTP concentre plus de 40% des établissements contrôlés

En 2011, le secteur du BTP regroupe 41% des entreprises contrôlées, viennent ensuite ceux du HCR (24%) et de l'agriculture (19%). La hiérarchie des trois secteurs principaux de l'enquête est donc identique à celle des années précédentes. Le secteur des services aux entreprises concentre 14% des entreprises contrôlées dont 2% pour la sécurité privée et 2% pour le nettoyage, puis vient le secteur du spectacle avec également 2% des contrôles effectués.

Graph 3 : Répartition sectorielle des contrôles dans les secteurs prioritaires (%)



2. Croissance du nombre d'entreprises contrôlées dans le cadre du CODAF

Le concept d'opérations décidées dans le cadre du CODAF doit s'entendre dans une acception large de contrôles coordonnés, c'est-à-dire des contrôles effectués par au moins deux administrations distinctes. Il en est ainsi, notamment, de ceux engagés entre les Urssaf et l'inspection du travail sur la base de la charte nationale de coopération entre l'Etat et l'Acoss en 2005, actualisée et précisée par l'instruction conjointe du 31 mars 2009⁴ et une lettre commune du 27 janvier 2010 visant à renforcer la coopération entre leurs services territoriaux respectifs en matière de lutte contre le travail illégal.

2.1. Un cinquième des contrôles ont été effectués en opération conjointe

En 2011, 22% des entreprises contrôlées le sont dans le cadre du comité ou d'un partenariat inter-administration⁵, sans que l'on puisse statistiquement les distinguer dans cette enquête.

Les actions du service dans le cadre du CODAF ont été menées uniquement dans le BTP. Toutefois, l'inspection du travail a réalisé des actions hors du CODAF avec d'autres services de contrôle notamment dans le secteur agricole avec la MSA ou dans les HCR avec l'URSSAF et la Police. (Indre et Loire -IT - S12011)

Dans le cadre du CODAF, les services de la Préfecture, de l'Inspection du travail et de la MSA ont rencontré l'ONF afin de mettre en place une coopération quant aux informations qu'ils détiennent en matière d'ouverture effective des chantiers forestiers et faciliter les contrôles de ceux-ci (Haute Marne -IT - S22011)

⁴ Instruction DGT-ACOSS-DNLF n°2009-06.

⁵ Les contrôles initiés dans le cadre du Comité incluent les coopérations avec les forces de l'ordre quand elles sont faites avec un service de contrôle enquêteur, bien que les contrôles exclusivement effectués par les forces de l'ordre n'apparaissent pas dans cette enquête.

Tableau 1 : Répartition des entreprises contrôlées (en nb et en %)

Par secteurs d'activités	Total	dont Comité	en %	dont Hors Comité	en %	Rappel 2010
Agriculture	12 389	4 637	37%	7 752	63%	11 648
BTP	27 641	4 220	15%	23 421	85%	30 606
HCR	15 840	3 533	22%	12 307	78%	18 631
Services aux entreprises	9 200	2 010	22%	7 190	78%	7 886
<i>Sécurité privée</i>	1 542	202	13%	1 340	87%	1 569
<i>Nettoyage</i>	1 105	291	26%	814	74%	902
<i>Autres services aux entreprises</i>	6 553	1 517	23%	5 036	77%	5 415
Spectacle	1 589	500	31%	1 089	69%	1 385
<i>Spec. Vivant</i>	1 360	494	36%	866	64%	1 201
<i>Spec. Enregistré</i>	229	6	3%	223	97%	184
Total des secteurs prioritaires	66 659	14 900	22%	51 759	78%	70 156

Rapporté aux 14 558 contrôles organisés dans le cadre du comité en 2010, le nombre d'opérations en 2011 a augmenté de 2% alors même que persiste dans ce volume le biais statistique du recueil des données. Depuis 2006, le taux d'opérations conjointes organisées dans le cadre d'un comité oscille de 20% à 24%⁶.

Au delà du chiffre, les retours qualitatifs montre l'intérêt de la coopération interservices :

- la coopération entre administrations, au moment du contrôle, favorise la variété des interventions et la multiplicité des acteurs ; elle permet de mener des actions intégrant un nombre conséquent d'agents dans des délais qui peuvent être courts, d'élargir les champs d'investigation, les plages horaires et le nombre d'entreprises contrôlées simultanément ;

Une opération de contrôle des transports sanitaire et taxis sur le site du CHS de Reims a eu lieu le 29 mars 2011 sous l'égide du procureur de Reims. La police, le DREAL, la DIRECCTE, et son service Métrologie, et la CPAM participaient au contrôle. 75 transporteurs ont été contrôlés en 2 heures. (Marne -IT - S12011)

L'événement marquant de ce second semestre réside dans les contrôles effectués pendant le festival d'Avignon du 8 au 26 juillet, mais aussi des chorégies d'Orange et d'un spectacle au festival de danse de Vaison-la-Romaine. Au total, plus de 50 compagnies de théâtre et plus de 100 HCR ont été contrôlés par des équipes mixtes de contrôleurs issus des diverses administrations partenaires du CODAF : BCR, URSSAF, DPP, DOUANES, POLICE, GENDARMERIE, DIRECCTE. (Vaucluse - IT - S22011)

⁶ 21% en 2006, 24% en 2007, 22% en 2008, 20% en 2009, 21% en 2010 et 22% en 2011

L'opération de contrôle au Foirail de Bourg-en-Bresse, le 29 novembre 2011, a revêtu un caractère d'exemplarité en raison de l'ampleur des services mobilisés (ensemble des services représentés au CODAF), de la durée du contrôle (de 6 à 17h), de la diversité des sujets de contrôle (travail illégal, PSI, durée du travail dans les transports), du nombre d'employeurs contrôlés (14). (*Ain - IT - S22011*)

- a priori ou a posteriori des contrôles, elle enrichit notamment les pistes de recherche, les investigations et par là même le ciblage. Elle permet une meilleure efficacité des recouvrement sociaux ;

Sur l'initiative des agents de l'Inspection du travail, de l'URSSAF, des impôts et parfois de la MSA de Haute-Marne, des interventions et des partages d'informations ont ponctuellement eu lieu afin d'obtenir une meilleure efficacité sur certains dossiers. (*Haute-Marne -IT - S22011*)

Amplification du partenariat avec les Organismes sociaux (dans le cadre mixte convention départementale actualisée DDFIP 83 / ensemble des organismes sociaux du VAR ,et, CODAF) qui conduit à une multiplication des opérations coordonnées sur le département du VAR. En complément, ces appuis apportés par la DDFIP 83 via sa BCR permettent également de consolider les relations informelles existantes au quotidien entre chaque acteur du contrôle. (*Var -IF - S22011*)

Suite à une procédure établie par la DIRECCTE sur dissimulation d'heures supplémentaires, la MSA a effectué un contrôle d'assiette des salaires et notifié un redressement d'un montant de 185 000 €. (*Nord - MSA - S22011*)

- en outre, ces contrôles exercent indéniablement un fort effet pédagogique et dissuasif sur les professionnels contrôlés. C'est probablement une des raisons pour laquelle il y a souvent une collaboration étroite avec la presse quotidienne régionale qui révèle fréquemment ces opérations d'envergure pour probablement renforcer la « peur du gendarme » et engendrer un effet de dissuasion des comportements de fraude⁷.

Un dossier lourd a été finalisé en 2011, s'agissant d'un employeur qui s'est fait verbaliser pour travail dissimulé, pour lequel un redressement de plus d'un million d'euros a été notifié, et ce concernant plus d'une centaine de salariés. Les déclarations de salaires étaient faites depuis 1990 sur la base d'un forfait d'heures (60 heures ou 200 heures) ne correspondant pas du tout à la réalité. Lors des perquisitions, ont été saisis les relevés de pesée permettant à la MSA de procéder au redressement depuis le 01/01/2004, date à laquelle nous avons pu reprendre les salaires réellement versés salarié par salarié. La presse a commenté ce dossier, un spot télévisé a été diffusé sur l'audience correctionnelle (FR3), et la presse locale (Nice Matin) a diffusé les résultats du jugement, condamnant la société en qualité de personne morale à 24900€ d'amende, les deux membres à 5 mois de prison avec sursis et une amende de 5000 euros chacun à titre de personne physique (*Alpes/Vaucluse - MSA - S22011*)

⁷ Source : « Fraude sociale et dispositif de répression » n° 2007-01 - septembre 2007- Acoss.

Comme souligné en 2010, il convient toutefois de modérer ce constat des remarques de certains agents de contrôle. Ils indiquent qu'après analyse des actions dites de grande envergure, avec parfois aucun constat d'infraction, les agents de contrôle privilégient des actions plus modestes (mobilisant de 6 à 10 agents) mais plus nombreuses et plus réactives. En effet, la difficulté d'effectuer ce type de contrôle et la mise en œuvre des opérations conjointes font souvent de ces contrôles, des opérations dites « d'envergure » dans lesquelles un très grand nombre d'agents de contrôle sont mobilisés et qui peuvent entraîner des risques de « fuite ».

2.2. Le BTP concentre près d'un tiers des opérations conjointes

En 2011, le secteur de l'agriculture, avec plus de 4 600 recensées (32%) concentre le plus grand nombre d'opérations conjointes dont le nombre est en forte hausse par rapport à 2010. Cette hausse peut provenir de plusieurs origines dont la hausse des contrôles avec simultanément un renforcement de la coopération inter-service et l'amélioration du suivi statistique de l'enquête. De fait, beaucoup de retours des services de la Mutualité agricole illustrent la collaboration interservices dans des secteurs tels que les vendanges, les travaux agricoles et forestiers, le secteur horticole ...

Dans le cadre du CODAF et, dans le prolongement des directives fixées par la CNLI, plusieurs actions ciblées en milieu agricole ont été menées en collaboration avec les services de la DIRECCTE et la Gendarmerie :

- 15 contrôles vendange ;
- 8 contrôles en arboriculture (pommes et kiwis) ;
- 6 contrôles taille de la vigne. (Tarn - MSA - S22011)

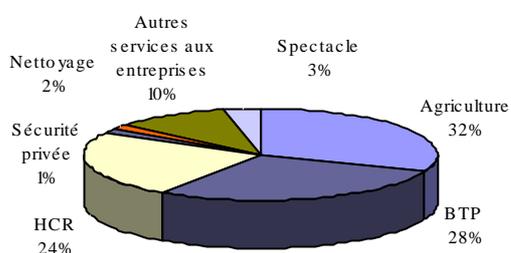
Contrôle en secteur viticole pour la taille de la vigne : 74 personnes contrôlées - 43 entreprises. Opération menée en collaboration avec la DIRECCTE (Jura - MSA - S12011)

Graph 4: Répartition sectorielle des opérations conjointes (%)

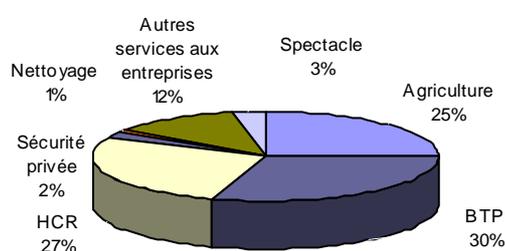
2011

2010

Répartition CC 2011



Répartition CC 2010



Le secteur du BTP recense également un plus grand nombre d'opérations conjointes mais dans un volume légèrement inférieur à celui constaté en 2010 (4 200 en 2011 ; 4 400 en 2010). Si cette baisse est indéniablement impactée par la moindre qualité de la restitution statistique cette année, elle peut éventuellement se lire simultanément à la

baisse des opérations conjointes intéressant les ressortissants étrangers en 2011.

Lors des opérations menées avec le concours du service spécialisé renforcé dans certains cas de la présence d'agents de contrôle en section dans le cadre d'un partenariat avec les services de police, l'URSSAF et la BCR, a eu lieu le contrôle d'un chantier de réhabilitation à Joinville qui occupait 40 salariés. « 11 sociétés ont été mises en cause pour emploi d'étrangers sans titre, travail dissimulé par dissimulation de salariés et prêt de main-d'œuvre illicite » (Val-de-Marne - Direccte - S22011)

Six opérations conjointes ont été menées sur des chantiers du bâtiment ou des travaux publics, associant la gendarmerie, la police et le contrôleur spécialisé de la DIRECCTE. Des infractions relatives au travail dissimulé ont été relevées, mais les procédures n'étant pas achevées, les infractions n'apparaissent pas encore dans les statistiques relatives aux contrôles dans le cadre du CODAF. (Moselle - Direccte - S22011)

Les secteurs des HCR a un volume d'opérations conjointes de l'ordre de 3 500 en 2011, volume en légère baisse en 2011 par rapport à 2010 (-400 opérations)

Concernant le HCR, des opérations ont été conduites depuis fin 2010 avec des OPJ, en complément des opérations labellisées CODAF et, visant à déceler des utilisations de logiciels comptables permissifs dans des entreprises ciblées du département. (Var - Inspection fiscale - S22011)

Avec plus de 2 000 contrôles conjoints, le secteur des services aux entreprises concentre 13% des contrôles conjoints (2 139). Dans le sous-secteur des services aux entreprises, hors sécurité et nettoyage, 23% des contrôles se font dans le cadre du comité, 13% dans la sécurité privée et 26% dans le nettoyage.

Une entreprise de gardiennage s'est révélée sans agrément et défaillante en déclarations sociales et fiscales (préjudice 296 000 €). Également, une entreprise aux activités très diverses et fiscalement défaillante a été contrôlée, des infractions connexes ont été constatées : hébergement insalubre, recel, blanchiment, gestion malgré une interdiction judiciaire etc (Val-de-Marne - Direccte - S22011)

D'un niveau beaucoup plus faible, le volume des contrôles conjoints pour le secteur du spectacle se situe à 500 opérations conjointes en 2011 (287 en 2010). Pour la seconde année consécutive, on assiste donc à une augmentation du nombre de contrôles conjoints, faits probablement suite à l'instruction ministérielle du 11 mai 2010 spécifique aux contrôles effectués dans le secteur des spectacles.

Un cabaret a fait l'objet d'une opération CODAF conjointement à un contrôle de facturation de la BCR. Il en résulte des anomalies de facturation, une vérification de comptabilité en cours avec notamment des ventes de produits dérivés non déclarés et une gestion de fait, des procédures en cours de la Gendarmerie pour du travail dissimulé (non ou sous-déclaration, faux statuts d'auto-entrepreneurs dans le spectacle) et peut-être un abus de bien sociaux. (Orne - Inspection fiscale - S12011)

Dans le cadre d'un contrôle conjoint CODAF, un contrôle de billetterie a été réalisé dans une discothèque. Un PV a été dressé en juillet 2011 et sera comptabilisé sur le second semestre. Au cours de ce même contrôle, un PV pour travail dissimulé a été dressé par l'URSSAF. (Loir-et-Cher - Inspection fiscale - S12011)

Contrairement au plan 2008/2009, les contrôles hors secteurs prioritaires ne sont pas comptabilisés dans l'enquête, ou a un niveau tel qu'il n'est pas significatif de l'activité des services. Pour autant, nombre d'exemples dans les remontées qualitatives expriment la diversité des secteurs contrôlés au titre du travail illégal, confortant l'expression du plan national 2010/2011 où « *l'analyse de l'activité des corps de contrôle démontre qu'aucun secteur professionnel ne peut être écarté a priori de la lutte contre le travail illégal. Il convient donc d'articuler, dans la programmation de l'action les opérations ciblées nationalement et les initiatives locales* ».

Ainsi, si l'action des services reste concentrée sur les secteurs prioritaires définis dans le plan d'action dont notamment le BTP et le HCR, les synthèses de l'inspection du travail notamment évoquent très largement les secteurs ayant des spécificités locales (forêt, élevages équins, foire/exposition).

Un contrôle effectué par 7 agents, au sein de l'agence X, au cours duquel 12 PV ont été dressés, dont 8 pour travail dissimulé par dissimulation de salariés. Le donneur d'ordre a également été mis en cause, 2 délits ayant été relevés à son encontre : recours au services d'une personne exerçant un travail dissimulé et marchandage. (Hauts-de-Seine - Direccte - S22011)

L'élargissement du champ d'investigation lors des contrôles de travail illégal porte également sur l'analyse plus systématisée des conditions d'emploi et de rémunération. La rémunération en deçà des seuils minimaux ou indépendante des horaires réellement effectués est un constat récurrent. Les conditions d'hébergement indignes, les abus de vulnérabilité, les manquements aux principes élémentaires de sécurité se retrouvent régulièrement dans les synthèses de l'inspection du travail, avec une réflexion plus prégnante sur la causalité entre travail illégal et accidents du travail. Enfin, les conséquences économiques du travail illégal prennent une importance qui jusqu'à lors apparaissait moins (notion de concurrence déloyale entre entreprise, principe de compatibilité entre le prix d'une prestation dans le cadre de la prestation internationale notamment et son impossibilité d'honorer, dans ces conditions, le paiement des minimums légaux requis, sous facturation des heures réellement effectués, exonération totale du paiement des cotisations sociales etc.). Enfin, l'idée de fraude économique semble préempter en partie celle de travail illégal.

3. Plus de 1 100 entreprises étrangères ont été contrôlées

En 2011, 1 139 entreprises étrangères ont été contrôlées retrouvant ainsi le niveau enregistré en 2009, après la croissance de 55% observée en 2010.

Trois facteurs peuvent expliquer cette baisse :

- les non réponses de l'inspection du travail ont, indubitablement, une forte influence sur ce résultat. En 2010, les 15 départements non répondants avaient renseigné 8% de cet indicateur soit 138 établissements.
- pour des motifs de mission originelle ou de disponibilité de cette indicateur dans les systèmes d'information propres à chaque institution, l'inspection du travail a contribué à hauteur de 97% de cet indicateur en 2010. Or, l'inspection connaît elle même des difficultés pour le recueil de cette donnée en 2011⁸.
- Enfin, les agents soulignent régulièrement la difficulté des contrôles des entreprises étrangères⁹

Pour autant, le bilan qualitatif fait, plus qu'auparavant, référence aux prestations de services internationales et à la sous-traitance, qui peuvent donner lieu à des dérives.

Un affaire en cours en juin 2011 concerne une entreprise de travail temporaire portugaise. Cette ETT embauche des salariés brésiliens et ukrainiens et les met à disposition d'exploitants français. Lors du contrôle, il s'est avéré que les déclarations obligatoires n'étaient pas établies par l'ETT, que les exploitants français n'avaient pas procédé aux vérifications obligatoires, que les salariés n'étaient pas payés au SMIC français. Le gérant de l'ETT et les 3 exploitants français sont poursuivis pour emploi d'étranger sans titre, travail dissimulé, marchandage. Le gérant de l'ETT portugaise a déjà été jugé au pénal. Il a été condamné à 10 mois de prison dont 7 avec sursis, une amende de 400 €, une seconde amende de 400 €, une amende de 300 €, une amende de 100 €, à payer des dommages et intérêts pour les salariés pour un montant total de 20 000 euros.
MSA - 1er semestre 2011

Le nombre d'entreprises étrangères contrôlées représentent 1,7% des établissements contrôlés en 2011. Près des deux tiers des contrôles ont été effectués dans le secteur du BTP (64%).

⁸ Notamment, les deux plus gros départements, répondants en 2010 sur cette variable, n'ont rien inscrit en 2011.

⁹ Cf Analyse des déclarations de détachement des entreprises étrangères prestataires de services en France en 2011 - DGT Sept. 2012

Tableau 2 : Les entreprises contrôlées de nationalité étrangère

En nombre et pourcentage	Total	Taux	dont				
			Agr	BTP	HCR	Spect.	Services
2004	248	0,4%	51	162	12	23	n.d.
2005	562	1,0%	86	376	7	40	n.d.
2006	1 236	1,8%	91	509	46	208	n.d.
2007	1 608	2,5%	164	229	48	167	n.d.
2008	1 059	1,7%	62	849	115	21	n.d.
2009	1 090	2,0%	147	837	73	24	n.d.
2010	1 688	2,4%	212	1116	78	39	221
2011	1 136	1,7%	190	709	98	26	113

4. Les contrôles ne sont pas le seul mode d'intervention de lutte contre le travail illégal

Au-delà des contrôles proprement dits, il convient de mentionner les nombreuses actions spécifiques de prévention mises en place au niveau national et dans les départements pour endiguer les comportements frauduleux :

- Réflexion autour des chartes de bonne conduite.

Par exemple, fin novembre 2011, la région FRANCHE-COMTE évoque la signature d'une convention de lutte contre le travail illégal dans le secteur du BTP entre les organisations professionnelles du secteur du BTP, les partenaires sociaux, les collectivités, l'URSSAF et la DIRECCTE. Toujours dans cette région, pour le HCR, la signature d'une charte de lutte contre le travail illégal en janvier 2011 a été précédée de réunions de concertation tripartites de lutte contre le travail illégal associant l'UT 84, l'URSSAF et l'UMIH (*union des métiers et des industries de l'hôtellerie*) et suivie d'un courrier toujours à l'attention de cette organisation professionnelle, pour l'informer des contrôles coordonnés envisagés au cours de l'été.

- La mise en place d'actions de sensibilisation et d'information :
 - o Des actions de sensibilisation et d'information ont été menées à la Réunion, dans le secteur agricole, dans le cadre de la campagne sucrière, en partenariat avec la DAAF. Cette action comporte 2 principaux volets : la publication en juillet d'un article de sensibilisation sur le sujet du travail illégal dans le journal professionnel « Caro Cannes » et la programmation d'une réunion avec le procureur, la DAAF et la secrétaire du CODAF avec le comité paritaire interprofessionnel de la canne et du sucre puis de la chambre d'agriculture ;
 - o Dans la Haute-Loire, en juillet 2011, un guide pour les dépositaires du permis de construire a été diffusé, en partenariat avec la chambre des métiers et la fédération du bâtiment, en matière de prévention du travail illégal ;

- Dans la Marne, en partenariat avec le commissariat d'Eprenay, un benchmarking a été initié ainsi qu'une demi journée pédagogique d'action de contrôle. Des rendez-vous ont été pris pour 2012 selon la même procédure « *vendanges* » utilisée avec les gendarmes.
 - Des actions de sensibilisation ont été opérées dans le spectacle vivant : rencontres en amont des contrôles de l'été avec les organisateurs comme VAISON DANSE (15/06/11) CHOREGIES D'ORANGE (17/06/11) et du FESTIVAL OFF D'AVIGNON (21/06/11) pour leur présenter le cadre et les objectifs des interventions du CODAF et de l'inspection du travail (*remise de plaquettes d'information sur la réglementation applicable*) et échanger avec les professionnels sur les pratiques et les spécificités des métiers du spectacle ;
- Les campagnes de prévention :
- la MSA de l'Isère, de la Savoie et la Haute-Savoie a organisé une réunion avec le syndicat des entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers (présidente et trésorier) sur les problématiques liées au recours aux prestataires de service et en particulier au recours aux chauffeurs dit indépendants des moissonneuses batteuses ;
 - Dans la Creuse, au cours des actions menées conjointement avec la CMSA dans le cadre de la lutte contre le travail illégal, les agents ont été amenés à « rencontrer des exploitants agricoles, notamment lors de la récolte des céréales début juillet ou lors des chantiers forestiers et des sapins de Noël, afin de les informer sur les risques inhérents à l'embauche de salariés non déclarés lors des récoltes. » Ces journées collectives sont « des journées efficaces en matière d'information des employeurs sur leurs obligations »;

Les observations rapportées par les agents évoquent positivement les effets des actions de prévention partenariales.

Les constats d'infraction

***Avertissement** : Les données statistiques recueillies dans cette enquête concernent les données d'activité des agents de contrôle, mêlant délinquance observée et délinquance recherchée. Aussi, le taux d'infraction des entreprises contrôlées (et son évolution) ne traduit pas tant le niveau de fraude que la pertinence de ciblage des contrôles. En raison de la différence de concepts des administrations sur cette variable et de la difficulté à différencier dans les questionnaires, les non réponses des réponses nulles, cette statistique repose sur un échantillon de réponses dites « qualifiées »¹⁰.*

1. Le taux d'infraction des entreprises contrôlées est de plus de 16%

En 2011, l'enquête recense près de 10 800 entreprises en infraction aboutissant à un taux d'infraction moyen par entreprise contrôlée de 16,2%. (15,7% en 2010, 14,7% en 2009). Comme pour les années passées; on peut tout autant attribuer cette hausse à un meilleur ciblage des contrôles des inspections et à une vigilance accrue sur les pratiques de fraude en vigueur qu'à une hausse des comportements plus ou moins frauduleux des entreprises.

Cette hausse du taux résulte des constats d'infraction pour chacun des corps de contrôle. Ainsi, le taux d'infraction de l'inspection du travail, qui concentre près de la moitié des contrôles et qui, par conséquent, a une influence forte sur la moyenne nationale, est en hausse de 3 points (17%). Les taux d'infraction des autres corps de contrôle se situent entre 1 et 12%¹¹.

Concernant les constats par secteur, le BTP comptabilise cette année près de 4 000 entreprises en infraction, induisant une légère inflexion au mouvement, en hausse continue, constaté depuis 2006. Bien que ce volume résulte très probablement du biais statistique rencontré cette année dans l'enquête, le niveau de constat d'infraction, de 14,3%, exprime également une légère modification de la tendance¹².

Avec près d'un contrôle sur quatre effectué dans les HCR, plus de 3 500 entreprises contrôlées étaient en infraction, soit un taux d'infraction de 22% (20% en 2010). Cette hausse peut continuer d'être mise en regard avec la réglementation sur la baisse de la T.V.A. En effet, le contrat d'avenir, signé le 28 avril 2009, à l'occasion des Etats généraux de la restauration, avait officialisé les engagements pris par les restaurateurs avec l'Etat en contrepartie de la baisse du taux de TVA à 5,5% à partir du 1^{er} juillet 2009. La mise en place de cette mesure a pu engendrer une acuité particulière aux problèmes de sous déclaration des emplois que cela soit en matière de déclaration d'embauche ou de comptabilisation des heures de travail sur le bulletin de paie. Cette acuité accrue expliquerait, pour ces statistiques qui résultent directement de l'activité des services de contrôles, à la fois le maintien du volume des contrôles dans ce secteur malgré le biais

¹⁰ Il s'agit des questionnaires dont le remplissage semble cohérent et fiable sur l'ensemble de leurs variables (nombre d'entreprises contrôlées, nombre d'entreprises en infraction et nombre de salariés ventilés par catégorie d'infractions). Cet échantillon représente 52% en qualification parfaite (c'est-à-dire les variables sont toutes renseignées, en cohérence entre elles et en cohérence par rapport aux années antérieures) et 54% si le critère de qualité est un peu moindre, notamment dans la comparaison avec les années antérieures ou dans la mutualisation des données pour des groupes de départements.

¹¹ la MSA et les douanes ont un constat d'entreprise en infraction de près de 12% ; la Direction générale des impôts, plus de 3% et les DIRCOFI ont un taux d'infraction inférieur à 1%. Ces pourcentages sont, pour la MSA et les douanes, supérieurs à ceux constatés en 2010 et pour les services fiscaux sensiblement identiques. L'Acossaugmente son taux d'infraction, (près de 27%) mais sans que cette croissance se vérifie pour chaque secteur.

¹² 7 % en 2006, et 10 % en 2007, 11% en 2008 et 13% en 2009, 15% en 2010 et 14,3% en 2011.

statistique et la hausse du taux d'infraction. La forte proportion des contrôles conjoints dans ce secteur peut également être un facteur explicatif du poids des infractions constatées, qui comprendraient, sous ce vocable, des infractions de natures diverses.

Représentant 18% des contrôles effectués en 2011, l'agriculture, où un peu plus de 1 200 entreprises contrôlées ont été en infraction, a un taux d'infraction de 10,2%, stable par rapport aux années précédentes. Ce taux reste inférieur à la moyenne des secteurs prioritaires.

Le secteur des services aux entreprises connaît, avec un taux de constat d'infractions de près de 19% (+4 points), qui masque des taux d'infraction différents dans chaque sous-secteur :

- 25% pour le sous-secteur de la sécurité privée ;
- 19% pour le sous-secteur du nettoyage ;
- 17% pour les autres services aux entreprises.

Portant sur un faible volume d'entreprises en infraction, le secteur du spectacle vivant enregistre en 2011 un taux de constat d'infraction de 17%, retrouvant un niveau comparable à 2009. Celui des spectacles enregistrés s'établit à 18%, là encore niveau comparable à 2009.

Tableau 3 : Nombre d'entreprises en infraction, entre 2006 et 2011 (%)

Par secteurs d'activités	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Agriculture	1 266	1 212	1 107	1 151	1 360	1 467
Bâtiment Travaux Publics	3 953	4 499	3 649	3 513	3 234	2 277
Hôtel Café Restaurant	3 547	3 742	3 007	2 816	2 018	2 235
Services aux entreprises	1 726	1 179	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Sécurité privée</i>	390	319	267	301	280	157
<i>Nettoyage</i>	211	172	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Autre</i>	1 125	706	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Spectacle	274	277	223	295	366	444
<i>Spectacle Vivant</i>	247	247	195	262	313	412
<i>Spectacle Enregistré</i>	27	30	28	33	53	32
Total des secteurs prioritaires	10 766	10 909	8 429	8 294	7 624	6 977

2. Le travail dissimulé regroupe plus des trois quarts des salariés concernés par des infractions constatées dans le champ de l'enquête

La structure des infractions est identique à celle constatée en 2010 et se caractérise par :

- **La domination très marquée de l'infraction concernant le travail dissimulé par non ou sous déclaration des salariés hors faux statut (75%).** Ce taux confirme le poids majeur du travail dissimulé dans les infractions de travail illégal relevées.

Le travail dissimulé concerne souvent des cas de sous déclaration de salariés (qu'il s'agisse d'une partie de l'effectif salarié ou d'une partie des heures travaillées), par définition plus difficile à contrôler que les cas de non déclaration.

Lors d'un contrôle d'un restaurant dans lequel, « sur 10 salariés au travail, 3 apparaissaient démunis de titre de travail et dissimulés » L'intervention a mis en évidence le fait que l'employeur se faisait rembourser par ses salariés la contribution OFII et qu'il « dissimulait un volume important d'heures de travail rémunérées en espèces. » L'URSSAF a estimé son préjudice à 541 000 €. Val-de-Marne -IT - 2^{ème} semestre 2011

En outre, et comme indiqué dans le bilan 2010 « la caractérisation de l'infraction n'étant pas toujours immédiate, la dissimulation de salariés dans des cas de détachement peut être plus « facile » à relever que l'infraction de prêt illicite de main-d'œuvre par exemple ».

- **la présence de l'infraction liée aux faux statuts qui représente 4% des infractions.** Cette catégorie comprend traditionnellement les infractions liées aux faux stagiaires, aux faux bénévoles ou aux faux indépendants auxquelles viennent s'ajouter, depuis la création du régime de l'auto-entrepreneur, les infractions inhérentes à ce nouveau régime.

Concernant une affaire de montage et démontage de chapiteaux, un sous-traitant a eu recours à de l'intérim habituel, combiné à « l'emploi » de plusieurs auto-entrepreneurs dont certains « ne déclaraient aucun revenus ou étaient inconnus ». Au titre de l'organisation du travail, « la subordination juridique et économique a été démontrée et, par conséquent la requalification de la relation commerciale en contrat de travail (un PV pour travail illégal a été dressé) »Aube - IT - 1^{er} semestre 2011

- **la légère hausse à 11% de la part relative des infractions liées au prêt illicite de main d'œuvre et au marchandage.** Les agents sont régulièrement confrontés à la problématique du prêt illicite de main d'œuvre et du marchandage. Les investigations des corps de contrôle (mais pour cette enquête et spécifiquement sur ces infractions, l'inspection du travail) sont rendues complexes par les difficultés à qualifier les infractions, à démonter les rouages sophistiqués mis en œuvre et le temps important à consacrer pour l'établissement des procédures.

Un opérateur de téléphonie mobile s'est rendu coupable de prêt de main-d'œuvre illicite et de marchandage par le recours à un sous-traitant local. L'entreprise employait de cette manière 69 salariés, tous travailleurs temporaires, à l'occasion de la tenue de stands de vente dans la grande distribution. Réunion -1er semestre 2011

Dans le domaine agricole, une entreprise de conditionnement de légumes, ayant régulièrement recours à de la main d'œuvre étrangère, a commis des infractions relatives au prêt illicite de main d'œuvre, en employant illégalement les salariés d'une entreprise de maraîchage. Saône et Loire - IT - 1er semestre 2011

- **la légère hausse de l'infraction liée à l'emploi d'étranger sans titre de travail (9%).** La part relative des infractions liées à l'emploi d'étranger sans titre de travail augmente de 1 point par rapport à l'année dernière et reste de ce fait en deçà des taux constatés en 2006.

Un chantier de réhabilitation qui occupait une quarantaine de salariés a été contrôlé. A l'issue de ce contrôle, 11 sociétés ont été mises en cause pour l'emploi d'étrangers sans titre de travail, travail dissimulé par dissimulation de salariés et prêt de main d'œuvre illicite. Val de Marne - IT - 2eme semestre 2011

* * *

Comme pour 2010, 2011 semble marquée par l'augmentation de l'usage de statuts d'emploi non conformes à la relation de subordination existant entre l'employeur et l'employé et par l'augmentation de l'infraction du prêt illicite de main-d'œuvre et au marchandage, probablement liée à la présence accrue de la prestation de service internationale. De fait, le recours abusif aux faux statuts occupe une place prépondérante dans les remontées qualitatives des services, notamment celles de l'inspection du travail, qu'il s'agisse de jeunes travailleurs non déclarés testés par l'employeur avant la période d'apprentissage, des stages de complaisance, du faux bénévolat, familial ou non, ou de la multiplication des faux travailleurs indépendants (dans la vente, les organismes de formation et le bâtiment notamment) parmi lesquels les auto-entrepreneurs. Pour ces derniers, sont toujours dénoncés le cas d'anciens employés continuant à travailler dans l'entreprise sous ce régime, le fait que l'employeur impose, comme condition préalable à l'emploi, l'inscription « aux nouvelles recrues de se déclarer en micro entreprise » ou enfin l'usage si fréquent de ce type de travailleur que les corps de contrôle évoquent la notion « d'équipe d'auto-entrepreneurs ».

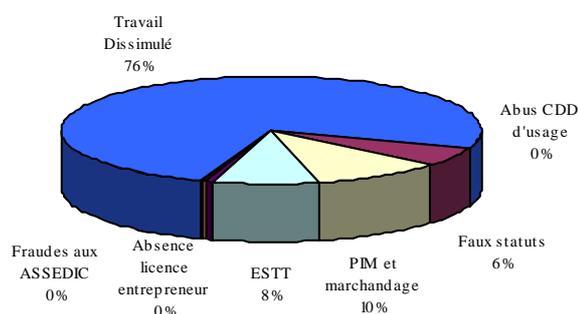
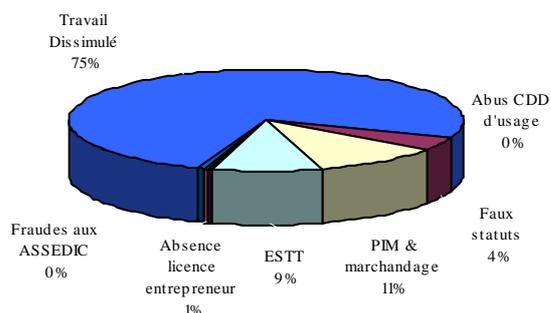
Tableau 4 : Structure des types d'infraction de 2006 à 2011 (%)

Analyse par infraction	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Travail Dissimulé	75%	76%	74%	74%	66%	65%	80%	76%
Faux statuts	4%	6%	4%	4%	6%	4%	3%	1%
Prêt illicite de main-d'œuvre et marchandage	11%	10%	8%	9%	14%	14%	7%	2%
Emploi d'étrangers sans titre de travail	9%	8%	13%	12%	14%	15%	9%	8%
Abus CDD d'usage	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%
Fraudes au revenu de remplacement	0%	0%	1%	1%	0%	1%	1%	2%
Absence licence entrepreneur	1%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	1%

Graph 5 : Répartition des infractions (%)

2011

2010

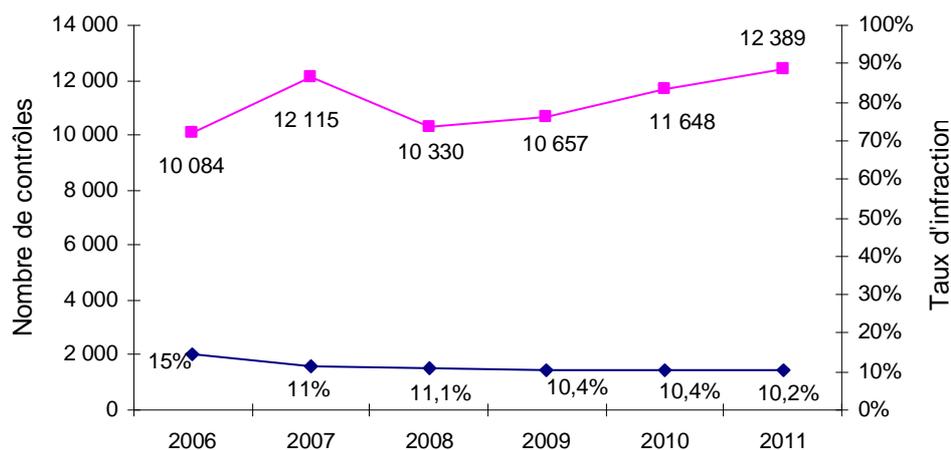


Analyse par secteur d'activité

L'agriculture - nouvelle augmentation du nombre des contrôles en 2011

En 2011, le nombre de contrôles effectués dans le secteur de l'agriculture s'élève à près de 12 400 (+6% par rapport à 2010). Le taux d'infraction est stable depuis 3 ans.

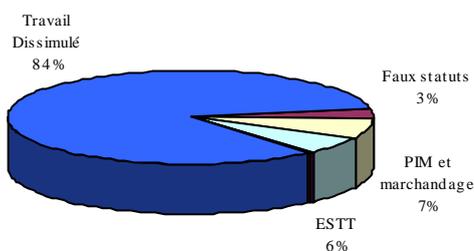
Graph 6 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % dans l'agriculture entre 2006 et 2011



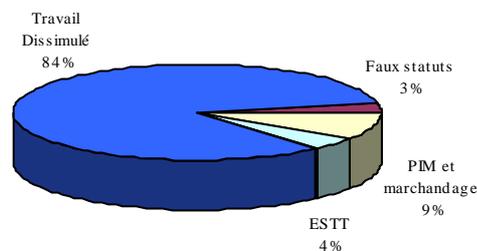
Le constat d'infractions sur les entreprises agricoles est très semblable à celui observé les années précédentes : le travail dissimulé demeure, dans ce secteur, l'infraction la plus constatée - avec plus de huit salariés sur dix concernés par les infractions de travail dissimulé et avec 3%, les infractions liées aux faux statuts sont stables. L'infraction d'emploi d'étranger sans titre de travail reste en dessous de la moyenne de l'enquête (6% pour le secteur et 8% en moyenne nationale). Les constats d'infractions de prêt illicite de main-d'œuvre et de marchandage sont en baisse de 2 points par rapport à 2010 mais restent supérieurs à ceux effectués avant le plan d'action 2010/2011.

Graph 7 : Structure des infractions en 2010 et 2011 dans le secteur agricole (%)

Agriculture 2011



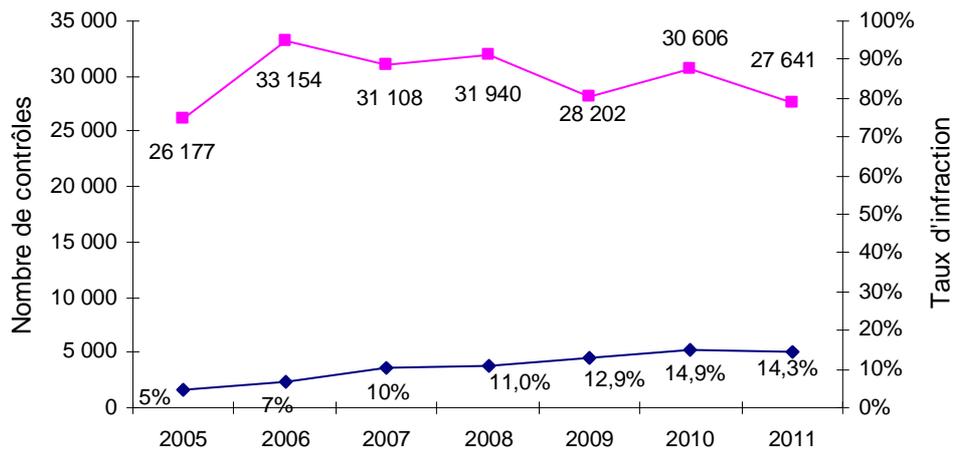
Agriculture 2010



Le bâtiment et travaux publics - légère inflexion du taux de constat d'infraction des entreprises contrôlées

Le nombre de contrôles dans le BTP baisse pour s'établir autour de 27 600 en 2011. Le taux de constat d'infraction est en légère baisse mais reste à un niveau supérieur à celui constaté en 2009.

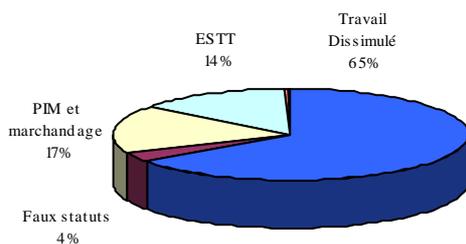
Graphe 8 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % du BTP, entre 2005 et 2011



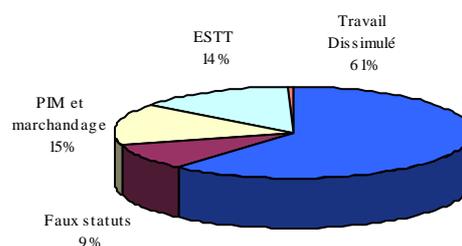
La répartition des infractions dans le secteur est proche de celle décrite depuis 2006 avec une infraction majoritaire (le travail dissimulé dont les faux statuts pour 70% des constats) et deux catégories d'infraction significatives : prêt illicite de main d'œuvre et marchandage 17%, et emploi d'étranger sans titre de travail, 14%.

Graphe 9 : Structure des infractions en 2010 et 2011 dans le secteur du BTP (%)

Bâtiment Travaux Publics 2011



Bâtiment Travaux Publics 2010



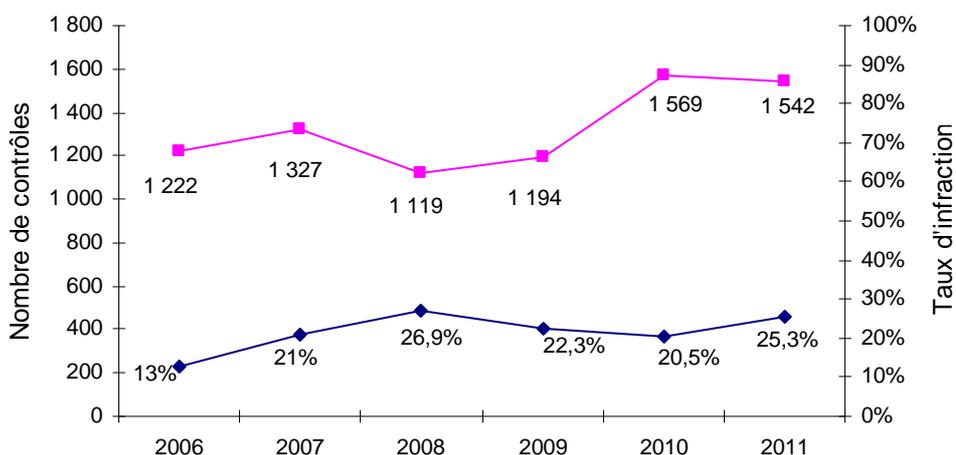
Les services aux entreprises – 14% de l'ensemble des entreprises contrôlées

En 2011, le nombre d'entreprises contrôlées dans le secteur des services aux entreprises se montent à 9 200, soit 14% de l'ensemble des entreprises contrôlées et le taux de constat d'infraction moyen est de près de 19%. 71% des contrôles s'effectue dans les services aux entreprises hors sécurité et nettoyage; 17% dans le secteur de la sécurité privée et 12% dans le secteur du nettoyage.

Services de sécurité privée

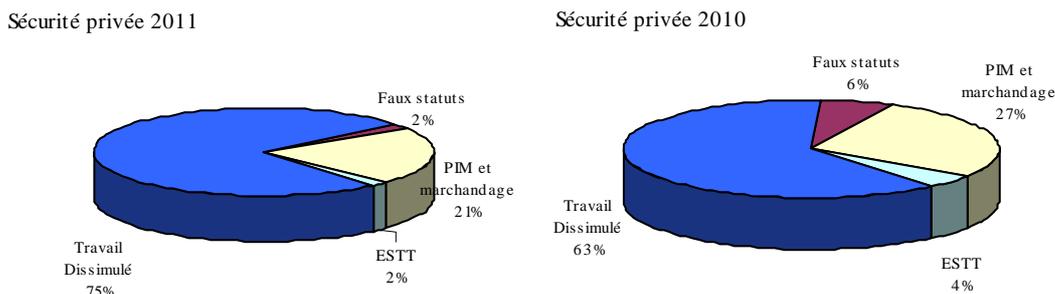
Avec 1 500 contrôles environ, le nombre de contrôles effectués dans ce sous-secteur est équivalent à celui de 2010, lui-même en hausse de 18% par rapport à 2009. Le taux d'infractions des entreprises contrôlées est en hausse de près de 5 points, ce situant à un niveau comparable en 2008.

Graphe 10 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % de la sécurité privée entre 2006 et 2011



Les trois-quarts des infractions ressortent du travail dissimulé (75%). Le poids du prêt illicite de main-d'œuvre et du marchandage continue d'avoir une valeur très supérieure à la moyenne tous secteurs, au dépens probablement des constats d'infraction d'emploi d'étranger sans titre de travail. La structure 2011 est assez semblable à celle observée en 2010 (elle-même assez différente de celle constatée en 2009).

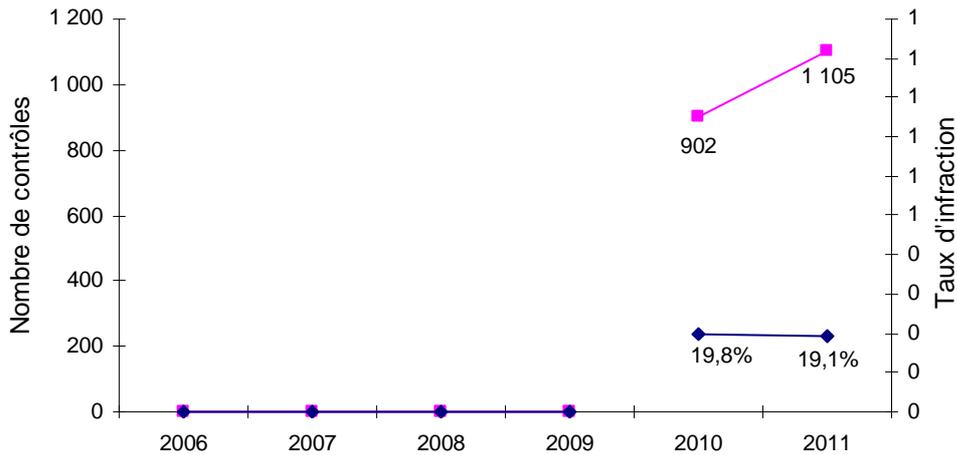
Graphe 11 : Structure des infractions en 2010 et 2011 dans la sécurité privée (%)



Services de nettoyage

En 2011, le nombre de contrôles dans ce sous-secteur est d'environ 1 100 et le taux d'infraction de plus de 19%.

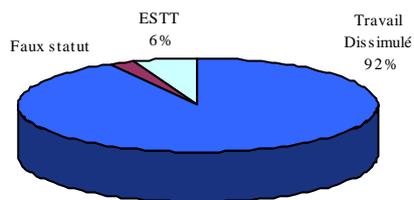
Graphe 12 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % les services du nettoyage entre 2006 et 2011



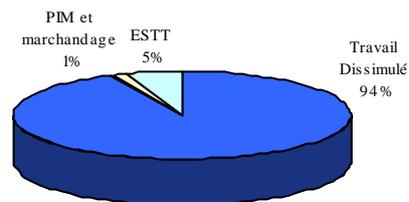
L'infraction très nettement prédominante est celle de travail dissimulé (92%). L'infraction d'emploi d'étranger sans titre de travail concentre 6% des infractions.

Graphe 13 : Structure des infractions en 2010 et en 2011 dans le secteur du nettoyage (%)

Nettoyage 2011



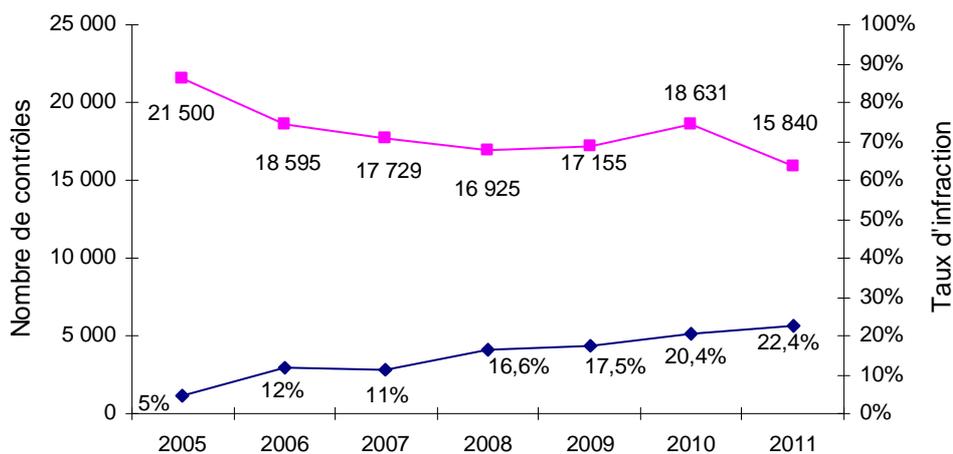
Nettoyage 2010



Le secteur des HCR – des constats d’infraction en hausse constante

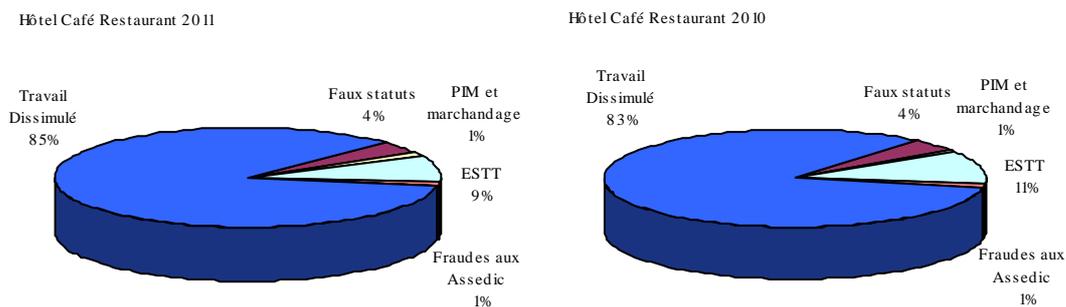
Le nombre de contrôles, dans les HCR, est en baisse de près de 3 000 contrôles et se situe à près de 16 000 établissements contrôlés. Les constats d’infraction portent sur 22% des établissements contrôlés. La tendance à la hausse du taux d’infraction constatée les années précédentes se poursuit donc.

Graphe 14 : Evolution du nombre de contrôles et constats d’infraction en % des HCR, entre 2005 et 2011



Le travail dissimulé reste l’infraction principale (85%), suivie par l’infraction d’étranger sans titre de travail (9%), celle des faux statuts (4%), les fraudes aux revenus de remplacement (1%) et le prêt illicite de main-d’œuvre et marchandage (1%). Cette répartition est là encore sensiblement identique à celle constatée en 2010.

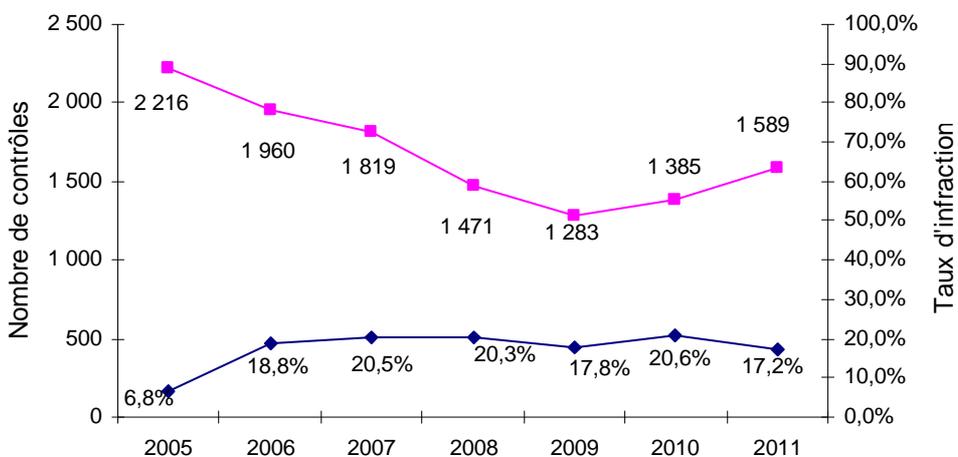
Graphe 15 : Structure des types d’infraction en 2010 et en 2011 dans le secteur des HCR (%)



Le spectacle vivant et enregistré – des contrôles en hausse

Près de 1 600 contrôles ont été effectués dans l'ensemble de ce secteur en 2011, soit une nouvelle augmentation des contrôles suite au plan d'action 2010/2011. Le spectacle vivant représente près de 9 contrôles sur 10 faits dans le secteur du spectacle en 2011 (85%). Le taux de constat d'infraction des établissements contrôlés est de plus de 17%.

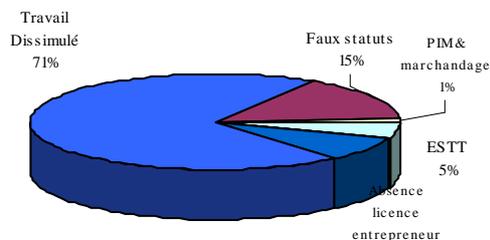
Graph 16 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % des spectacles entre 2005 et 2011



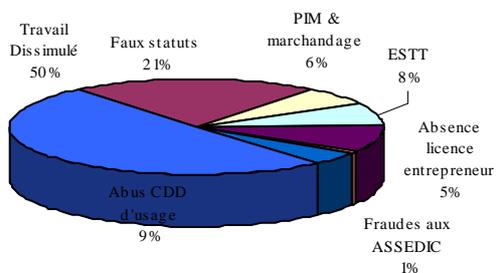
Le travail dissimulé reste l'infraction principale (71%), suivie par celle des faux statuts (21%) puis l'infraction d'étranger sans titre de travail (5%). Spécifique au secteur du spectacle, l'infraction concernant l'absence de licence d'entrepreneur de spectacle est en hausse de 3 points, due probablement à l'instruction ministérielle spécifique aux spectacles. Les fraudes aux revenus de remplacement et le prêt illicite de main-d'œuvre et marchandage représentent moins de 1% chacune.

Graph 17: Structure des types d'infraction en 2010 et en 2011 dans le secteur des spectacles (%)

Spectacle 2011



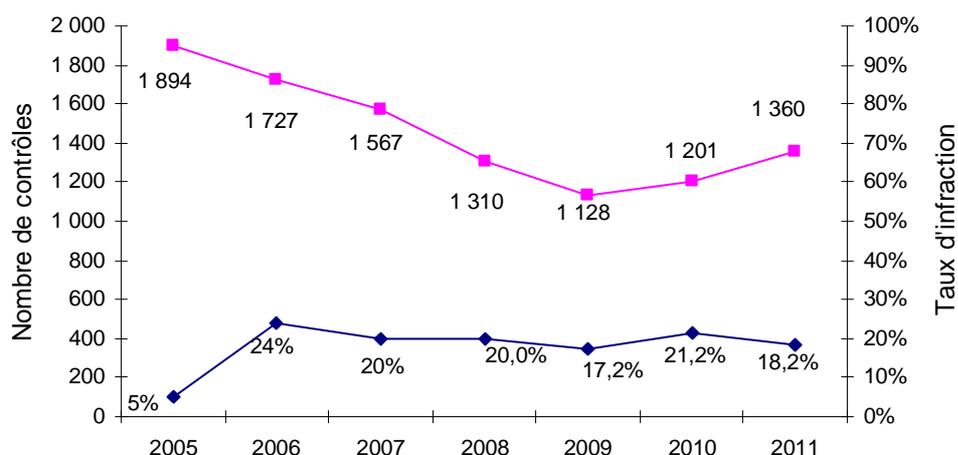
Spectacle 2010



Le spectacle vivant

Les contrôles y révèlent 18% de constat d'infraction sur les établissements contrôlés, en légère baisse par rapport à l'année précédente. Le nombre d'entreprises contrôlées est quant à lui, en hausse, de plus de 150.

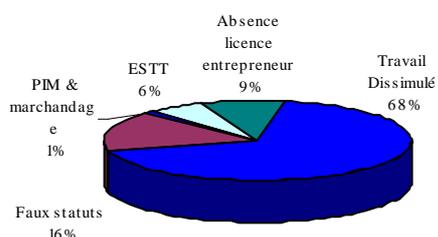
Graphe 18 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % du spectacle vivant entre 2006 et 2011



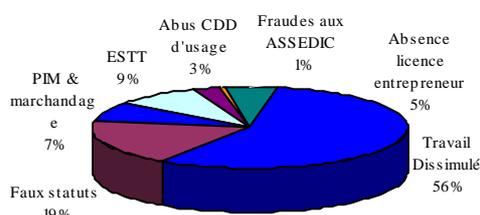
La structure des infractions est sensiblement identique à celle constatée en 2010, avec un renforcement du travail dissimulé et des faux statuts (+6 points) et de l'infraction sur l'absence de licence d'entrepreneur¹³

Graphe 19: Structure des types d'infraction en 2010 et en 2011 dans le spectacle vivant (%)

Spectacle Vivant 2011



Spectacle Vivant 2010



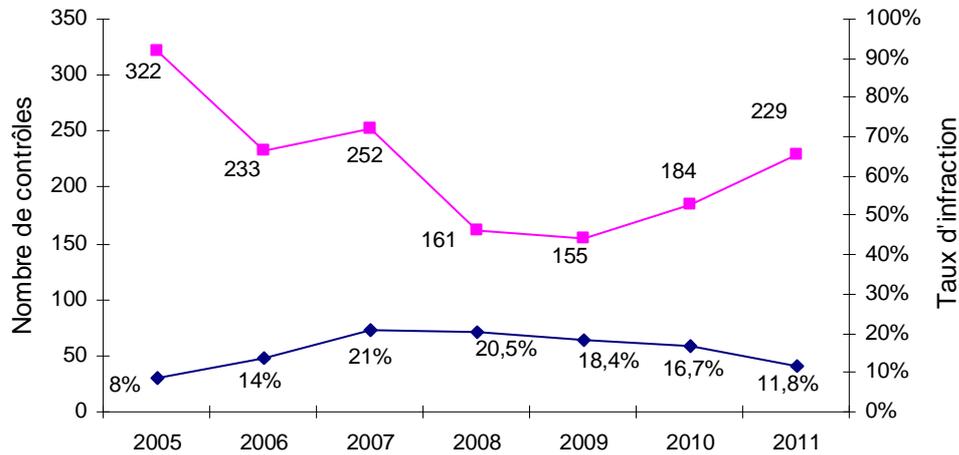
Le spectacle enregistré

Bien qu'en hausse, le faible nombre de contrôles effectué dans ce secteur réduit la portée de l'analyse statistique que l'on peut faire. Pour autant, les contrôles seraient en forte hausse et retrouveraient un niveau similaire à celui constaté dans les

¹³ Contrairement aux années précédentes où un redressement était effectué sur les absences de licences associés au secteur du BTP, en 2011, les infractions constatées ont été maintenues dans ce secteur ce qui réduit, de facto, le poids, pour cette infraction, du secteur du spectacle. Pour autant, ce secteur enregistre les 3/4 de ce type d'infraction constatée.

premières années des plans d'action de travail illégal. Le taux de constats d'infraction est pour une nouvelle année consécutive en baisse et se situe autour de 12%.

Graphe 20 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % du spectacle enregistré entre 2006 et 2011

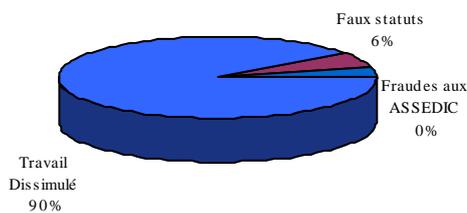


La faiblesse du nombre d'entreprises en infraction limite considérablement la lecture des infractions constatées et rend l'évolution très accidentée. Ainsi, l'infraction du travail dissimulé retrouve un niveau similaire à celui enregistré en 2009 au dépens de l'infraction d'abus de CDD d'usage, qui redevient inexistante (identiquement à 2009).

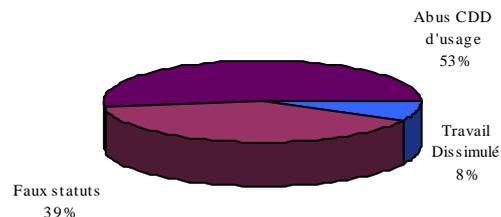
Outre le faible nombre des constats sur lesquels elle porte, l'interprétation des évolutions est certainement aussi très dépendante de la qualité de remplissage du questionnaire et parfois de l'interprétation des services qui en ont la charge.

Graphe 21 : Structure des types d'infraction en 2010 dans le secteur du spectacle enregistré (%)

Spectacle Enregistré 2011



Spectacle Enregistré 2010



Suites globales des contrôles

Plus de 115 M€ de redressements sociaux en 2011

Le montant des redressements effectués dans les secteurs prioritaires en 2011, s'élève à 115,3 millions d'euros, soit une croissance encore à deux chiffres dans la suite de celle de 50% enregistrée entre 2010 et 2009¹⁴. Plus de 93% des redressements sont effectués par les Urssaf (96% en 2010).

Tableau 5 : Evolution du montant des redressements depuis 2005 (en euros)

Secteur d'activité	Montant des redressements notifiés						
	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Agriculture	5 194 204	2 064 800	1 044 329	1 067 042	2 209 824	674 130	713 514
BTP	56 716 937	38 831 998	30 224 436	25 491 558	25 819 123	18 817 355	9 079 279
HCR	20 401 897	23 889 090	13 384 184	12 845 085	9 916 979	9 084 051	5 109 707
Services aux entreprises	31 499 631	18 790 423	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Sécurité privée</i>	<i>14 113 007</i>	<i>13 167 592</i>	<i>9 194 387</i>	<i>11 460 397</i>	<i>11 021 055</i>	<i>7 849 556</i>	<i>n.d.</i>
<i>Nettoyage</i>	<i>2 856 689</i>	<i>2 826 622</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>
<i>Autre</i>	<i>14 529 935</i>	<i>2 796 209</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>
Confection	n.d.	n.d.	732 808	1 079 097	2 896 625	2 482 518	nr
Déménagement	n.d.	n.d.	8 287	590 105	301 976	569 821	244 223
Spectacle	1 500 871	1 828 518	2 043 523	1 119 071	556 245	1 277 131	1 507 605
Total	115 313 540	85 404 829	56 631 954	53 652 355	52 721 827	40 754 562	16 654 328

* Sources ACOSS et MSA.

Il est à souligner que, plusieurs informations chiffrées issues des services fiscaux ont été communiquées dans la partie qualitative du questionnaire. Le bilan qualitatif de la Guadeloupe indique par exemple que « 14 entreprises ont donné lieu à des rappels de droits compris chacun entre 100 et 400 000 € (dont le contrôle d'une entreprise de sécurité, initié par le GIR, pour un montant de rappels IS de 284 000 €), principalement en matière de TVA. Deux affaires sont remarquables par l'importance de leurs rehaussements, l'une concernant une remise en cause d'un crédit impôt recherche (595 000 €), et l'autre en matière de TVA (1 475 000 €) » ou en Gironde, « deux dossiers qui ont donné lieu à des rectifications importantes en matière de droits et pénalités (supérieur à 150 000€) ainsi qu'en nombre de salariés concernés (constatation par les organismes sociaux) » ou encore à Paris où « 16 opérations ont donné lieu à des rappels de droits nets supérieurs à 100 000 euros, parmi celles-ci 9 à des rappels nets supérieurs à 200 000 euros. Dans la majorité des cas, ces rappels résultent de reconstitutions de recettes ou de résultats ».

¹⁴ Ce volume reste probablement une fourchette basse dans le sens où la Mutualité sociale agricole indique, certains départements, ne pas connaître le montant des redressements d'affaires toujours en cours.

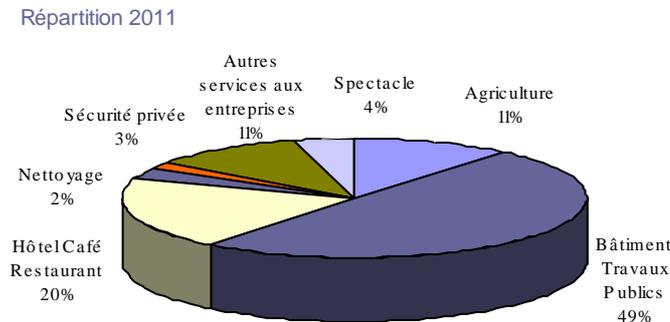
Près des 4/5 des constats d'infraction se concluent par une lettre d'observation

Rappel méthodologique : dans cette partie du questionnaire, les variables souffrent d'une certaine fragilité statistique dans ce sens où aucune des variables n'est corrélée à une autre ce qui ne permet ni comparaison ni redressement de cohérence. Leur qualité dépend donc directement de la qualité du remplissage du questionnaire. Alors qu'en 2010, cette partie semblait mieux remplie, en 2011, elle pâtit du mauvais recouvrement statistique de l'enquête.

Le plus souvent, les infractions relevées lors des contrôles donnent lieu à des régularisations et/ou des observations. Les lettres d'observation sont adressées aux employeurs quand les infractions constatées ne sont pas suffisamment caractérisées ou bien que l'intentionnalité de la fraude n'est pas démontrée. Il s'agit alors du rappel de la loi (suivi la plupart du temps d'une contre-visite pour vérifier la mise en conformité de la situation dénoncée).

Le nombre d'observations est de 12 725 soit une baisse de 7% par rapport à 2010. Près de la moitié a été faite dans le secteur du bâtiment en 2011 (48% en 2010, 55% en 2009) ; 20% dans le secteur des HCR (25% en 2010, 29% en 2009) et 11% dans le secteur de l'agriculture, comme les années précédentes.

Graph 22 : Répartition du nombre d'observations par secteur en 2011 (%)



Le nombre de donneurs d'ordre mis en cause baisse de 16% entre 2010 et 2011 (221 donneurs d'ordre mis en cause en 2009, 303 en 2010 et 254 en 2011). 47% des mises en cause se font dans le secteur du BTP (46% en 2010, 57% en 2009), 20% dans l'agriculture (14% en 2009, 19% en 2010) et 12% dans les HCR (18% en 2009, et en 2010).

Le nombre de signalements par article 40 baisse de 10% pour se situer à près de 180 (159 en 2009, 197 en 2010 et 178 en 2011).

Annexes

Annexe 1 : Méthodologie

Changement de périmètre sectoriel prévu dans le plan biennuel 2010/2011

Les bilans du plan national de lutte contre le travail illégal en 2010 puis en 2011 se caractérisent par un élargissement des secteurs prioritaires : l'ensemble du secteur des services aux entreprises est pris en compte et non plus uniquement le secteur de la sécurité privée. Les secteurs du déménagement et de la confection ne sont plus intégrés dans l'enquête. Ce changement de périmètre impacte sur le nombre de contrôles effectué en 2010. 2011 se lit alors dans la continuité de 2010.

Pour mémoire : en 2009, la confection et le déménagement comptabilisaient 987 contrôles sur les 59 478 contrôles effectués dans les secteurs prioritaires. En 2010, la catégorie des services aux entreprises compte 7 028 contrôles sur les 67 147 contrôles effectués dans les secteurs prioritaires. Cet élargissement du périmètre de l'enquête contribue à expliquer la croissance du nombre de contrôles constatée en 2010 à hauteur de 9%.

Les difficultés liées à l'organisation de l'enquête

En 2011, comme pour les années précédentes, des difficultés liées à l'organisation de cette enquête subsistent :

A/ Les administrations automatisent de plus en plus le recueil de ces statistiques à partir de leur système d'information. Chacune d'elles ayant des concepts et agrégats qui leur sont utiles pour leurs missions propres, ces agrégats ne sont pas forcément homogènes entre eux :

- les systèmes d'information ne permettent pas toujours d'identifier les contrôles effectués pour la lutte contre le travail illégal, surtout quand ceux-ci ne donnent pas lieu à constat d'infraction. Cette difficulté du recueil des données est vérifiée particulièrement pour l'inspection fiscale ;
- l'indicateur demandé dans l'enquête porte sur les entreprises contrôlées qui se distingue du concept d'intervention utilisé dans le système d'information interne de l'inspection du travail. Le concept d'intervention peut se lire soit comme un déplacement sur un lieu (par exemple, la visite d'un chantier ayant deux entreprises peut s'inscrire comme une intervention a fortiori si aucune infraction n'est constatée) soit comme un contrôle qui a donné lieu à une suite (quelle que soit sa forme). Au 1^{er} février 2011, le système interne recense plus de 29 000 points de contrôles dans le cadre de la priorité « travail illégal » (France entière). Au 1^{er} février 2012, le système indique 25 000 mais des biais de restitution statistique ne permettent pas de comparer directement ces deux valeurs.
- la variable concernant le nombre d'entreprises en infraction se définit dans certains cas comme le nombre d'entreprises pour lesquelles un procès-verbal transmis au parquet a été dressé alors que dans d'autres sont considérées en infraction les entreprises pour lesquelles une ou plusieurs observations ont été faites.

- 
- Ces différents concepts créent là encore une distorsion sur le nombre d'entreprises considérées en infraction et par conséquent sur le calcul du taux d'infraction ;
 - à l'indicateur sur le nombre total d'entreprises contrôlées dans le cadre du Codaf se substitue celui de contrôle effectué en opération conjointe (i.e. au moins deux administrations présentes lors du contrôle). Outre la définition plus large de l'indicateur, chaque administration compte le nombre de contrôles qu'elle a effectués ce qui peut engendrer des doubles comptes et majorer, de facto, le poids des contrôles dans le cadre du Codaf par rapport au total des contrôles effectués. Des redressements sont effectués pour minimiser ce doublon.
 - la difficulté d'interprétation du nombre de procédures établies se renforce du fait notamment des définitions distinctes employées selon les administrations.

B/ Ce bilan n'inclut pas de données provenant de la Police et de la Gendarmerie car les contrôles sans constat de fraude ne sont statistiquement pas comptabilisés. Selon le bilan de la verbalisation¹⁵, ces deux administrations sont des acteurs principaux de la lutte contre le travail illégal. Par ailleurs, la non prise en compte de l'activité de contrôle des forces de l'ordre permet de réduire l'impact des doubles comptes pour les opérations conjointes.

Enfin, les données statistiques recueillies dans cette enquête concernent des données d'activité des agents de contrôle, mêlant délinquance observée et délinquance recherchée. Aussi, le taux d'infraction des entreprises contrôlées (et son évolution) traduit à la fois un niveau de fraude et la pertinence de ciblage des contrôles sans que l'on puisse distinguer dans ces deux facteurs quel est le plus impactant.

¹⁵ Cf Bilan de la verbalisation 2011 – DGT/DNLF – mars 2012

Liste des tableaux et des graphes

Tableaux

Tableau 1 : Répartition des entreprises contrôlées (en nb et en %)	8
Tableau 2 : Les entreprises contrôlées de nationalité étrangère	14
Tableau 3 : Nombre d'entreprises en infraction, entre 2006 et 2011 (%)	17
Tableau 4 : Structure des types d'infraction de 2006 à 2011 (%)	20
Tableau 5 : Evolution du montant des redressements depuis 2005 (en euros)	29

Graphes

Graphe 1 : Poids des administrations (%)	5
Graphe 2 : Nombre d'entreprises contrôlées entre 2004 et 2011	6
Graphe 3 : Répartition sectorielle des contrôles dans les secteurs prioritaires (%)	7
Graphe 4 : Répartition sectorielle des opérations conjointes (%)	10
Graphe 5 : Répartition des infractions (%)	20
Graphe 6 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % dans l'agriculture	21
Graphe 7 : Structure des infractions en 2010 et 2011 dans le secteur agricole (%)	21
Graphe 8 : Ev. du nombre de contrôles et constats d'infraction en % du BTP, entre 2005 et 2011	22
Graphe 9 : Structure des infractions en 2010 et 2011 dans le secteur du BTP (%)	22
Graphe 10 : Ev. du nombre de contrôles et constats d'infraction en % de la sécurité privée	23
Graphe 11 : Structure des infractions en 2010 et 2011 dans la sécurité privée (%)	23
Graphe 12 : Ev. du nombre de contrôles et constats d'infraction en % les services du nettoyage	24
Graphe 13 : Structure des infractions en 2010 et en 2011 dans le secteur du nettoyage (%)	24
Graphe 14 : Ev. du nombre de contrôles et constats d'infraction en % des HCR	25
Graphe 15 : Structure des types d'infraction en 2010 et en 2011 dans le secteur des HCR (%)	25
Graphe 16 : Ev. du nombre de contrôles et constats d'infraction en % des spectacles	26
Graphe 17 : Structure des types d'infraction en 2010 et en 2011 dans le secteur des spectacles	26
Graphe 18 : Ev. du nombre de contrôles et constats d'infraction en % du spectacle vivant	27
Graphe 19 : Structure des types d'infraction en 2010 et en 2011 dans le spectacle vivant (%)	27
Graphe 20 : Ev. du nombre de contrôles et constats d'infraction en % du spectacle enregistré	28
Graphe 21 : Structure des types d'infraction en 2010 dans le secteur du spectacle enregistré	28
Graphe 22 : Répartition du nombre d'observations par secteur en 2011 (%)	30